



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2018 - 50		
Avis direct (expert-délégué)	Objet : Démolition d'un bâtiment impactant des nids d'Hirondelles de fenêtre sur le pôle de Mulhouse à Sausheim (68) - PSA Peugeot Citroën	Avis: favorable
Date : 24/09/2018		

La société PSA Peugeot Citroën SNC, route de Chalampé, BP1403, 68071 Mulhouse, doit procéder à la démolition du bâtiment SA84, désaffecté depuis 2008. Ce bâtiment se trouve sur le pôle de Mulhouse de PSA, Sausheim (68).

Suite à des travaux, réalisés par un sous-traitant, les Hirondelles ont été perturbées. Le chantier a été arrêté et des mesures correctrices ont tout de suite été prises, sur conseils de la LPO Alsace : création d'une flaque de boue pour aider à la construction de nouveaux nids et mise en place de 10 nids double.

Afin de pouvoir détruire le bâtiment, une demande de dérogation pour destruction de 120 nids d'Hirondelles de fenêtre a été déposée. Après plusieurs échanges avec la société PSA et une visite du site par la LPO Alsace, fin août, le dossier a été jugé complet en septembre 2018.

Les mesures suivantes sont proposées :

- Les travaux démarreront en octobre 2018. Les nids seront déposés et compensés par des nids artificiels avant le 20 mars 2019.
- Les nids déposés seront remplacés par des nids artificiels en nombre équivalent, soit 60 nids doubles.
- Les secteurs de mises en place des nids compensatoires ont été définis avec la LPO Alsace. Ils sont présentés en pages 14 à 31 du dossier de demande de dérogation.
- Un suivi annuel des mesures compensatoires est mis en place pendant 3 ans, par la LPO Alsace. Des mesures correctrices seront proposées au besoin.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population locale d'Hirondelles des fenêtres ?

Supports de réflexion

1 dossier comprenant le CERFA
Avis DREAL

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

La demande intervient après le constat du dérangement. La perturbation a été réelle mais la réactivité du demandeur, arrêt du chantier et mis en œuvre de mesures correctrices rapides (installation de nids artificiels et création d'une flaque de boue), a permis à l'espèce de se maintenir durant la dernière saison de reproduction. Le dossier cite, pour juin 2018, 15 nids occupés ou ébauches de nids et 104 anciens nids. Le demandeur s'engage à compenser tous les nids qui seront détruits par la mise en place sur divers bâtiments du site. 120 nids artificiels seront mis en place avant le 20 mars 2019 et un suivi sera réalisé durant trois ans.

Avis du CSRPN

L'avis est favorable.

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

